

MAIRIE  
DE  
VAUDANCOURT  
60240

Date de convocation  
03/04/2026  
Date d'affichage  
03/04/2026  
Nbre de conseillers en exercice  
11  
Nbre de conseillers présents  
10  
Nbre de conseillers votants  
11

Le dix avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trois avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel COLSON, Maire

**Présents** : Mmes COULON Delphine, DUCOIN Marion, LEMARIGNIER Cécile, MEAUDRE Hélène Mrs COLSON Jean-Michel, CHOISAT Dominique, DUBREUIL Arthur, SURJON Alain, LEDOUX Mathieu et ZANINI Romain

**Étaient absents excusés** : Mme BOBB Daniela donne pouvoir à M. COLSON Jean-Michel

**Secrétaire de séance** : Mmes COULON Delphine et MEAUDRE Hélène

## **ORDRE DU JOUR**

|             |  |
|-------------|--|
| CFU         | Vote du compte financier unique                                |
| IMPOSITION  | Vote des taux d'impositions                                    |
| BUDGET      | Approbation autorisation de décision de virement de crédit M57 |
| ELECTION    | Election du Délégué à l'INGE'OISE (1 titulaire et 1 suppléant) |
| ELECTION    | Election du Délégué au SMOTHD (1 titulaire et 1 suppléant)     |
| ELECTION    | Election du Délégué au SE60 (1 titulaire et 1 suppléant)       |
| ELECTION    | Election du Délégué au SMDO (1 titulaire et 1 suppléant)       |
| COMPETENCES | Tableau des répartitions des tâches                            |

Questions diverses

**LE PV EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE :**  
**[www.vaudancourt.fr](http://www.vaudancourt.fr)**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22/03/2026**  
**Le conseil municipal accepte et signe.**

## **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE** **(Délibération 15/2026)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu la délibération n° 19/2025 en date du 30 septembre 2025 portant passage au Compte Financier Unique (CFU) dès l'exercice 2025.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

COMMUNE VAUDANCOURT - Principal - CFU - 2025

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>                 | <b>I</b>  |
| <b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b> | <b>B1</b> |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N      |  |           |                |                |              |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
|  |  |           | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | A         | 425 501,00     | 125 283,50     | 550 784,50   |
|  | Recettes réalisées (1)                     | B         | 8 031,16       | 114 458,08     | 122 489,24   |
|  | Restes à réaliser                          | C         | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | D         | 444 418,38     | 194 112,34     | 638 530,72   |
|  | Dépenses réalisées (1)                     | E         | 13 368,00      | 126 475,87     | 139 843,87   |
|  | Restes à réaliser                          | F         | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Différences entre les titres et les mandats                    | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B – E | -5 336,84      | -12 017,79     | -17 354,63   |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | H         | 18 917,38      | 68 828,84      | 87 746,22    |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit                          | G + H     | 13 580,54      | 56 811,05      | 70 391,59    |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | I = C - F | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Résultat cumulé  | Excédent /déficit                          | G + H + I | 13 580,54      | 56 811,05      | 70 391,59    |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Vaudancourt
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026** **(Délibération 16/2065)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il convient de déterminer les taux d'imposition de fiscalité locale pour l'exercice 2026.

Il rappelle qu'une augmentation des taux avait déjà été faite en 2024.

Après plusieurs échanges le conseil municipal décide à 5 voix POUR d'augmenter les taux et à 5 voix CONTRE + 1 pouvoir de laisser les taux comme suit :

**Taxe foncière bâti : 31.55%**  
**Taxe foncière non bâti : 19.36%**  
**Taxe d'habitation : 10,86%**

Le produit prévisionnel total au titre de la fiscalité direct local pour l'année 2026 est de 41 205 euros.

Après délibération, le conseil municipal décide d'approuver à la majorité.

## **AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAQUE CHAPITRE**

### **(Délibération 17/2026)**

Le maire rappelle au conseil qu'il a été voté à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée le 16/09/2022.

Cette nomenclature permet la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Vu le rappel de Mr le Maire, le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder si besoin à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

## **ELECTION DES DELEGUES A L'INGE'OISE**

### **(Délibération 18/2026)**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

### **Article 1 – Désignation du représentant titulaire**

Est désigné(e) en qualité de représentant titulaire de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- Romain ZANINI, élu.

### **Article 2 – Désignation du représentant suppléant**

Est désigné(e) en qualité de représentant suppléant de VAUDANCOURT aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- Cécile LE MARIGNIER, élue

La représentante suppléante est appelée à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

### **Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur**

Le représentant désigné à l'article 1 est expressément habilité à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

### **Article 4 – Durée du mandat**

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

### **Article 5 – Exécution**

Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale.

## **ELECTION DES DELEGUES AU SMOTHD**

### **(Délibération 19/2026)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-2 et suivants, Vu la délibération du 17 décembre 2012 n°2012-165 relative à l'adhésion au SMOTHD,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal,

Considérant que les candidats en présence ont obtenu respectivement :

TITULAIRE : - Delphine COULON : 11 voix

SUPPLÉANT : - Arthur DUBREUIL : 11 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE : de désigner, conformément à l'article 6.1.1. des statuts, Delphine COULON en qualité de délégué titulaire et Arthur DUBREUIL, en qualité de délégué suppléant.

## **ELECTION DES DELEGUES AU SE60**

### **(Délibération 20/2026)**

Vu

le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211 1, L.5211 7 et L.2121-33 ;

Vu

les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergie de l'Oise ;

Considérant que la Commune de VAUDANCOURT est membre du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60).

Considérant que conformément aux statuts du SE60, afin d'éviter un comité pléthorique, la représentation des 442 communes membres au Comité syndical (assemblée délibérante du SE 60) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE).

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant tandis que les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 25 000 habitants désignent deux représentants.

Considérant que pour représenter la Commune au sein de ce syndicat mixte fermé, il y a lieu de nommer 1 représentant(e)s qui siègeront au sein du SLE (SE60), lequel désignera lors de sa prochaine réunion ses futur(e)s délégué(e)s qui siègeront au Comité syndical du SE 60.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, par 10 voix pour + 1 pouvoir donc 11 voix POUR ;

DÉCIDE :

DE DÉSIGNER en qualité de représentant(e)s pour siéger au sein du Secteur Local d'Énergie (SE60) :

- Alain SURJON titulaire
- Dominique CHOISAT suppléant

### **ELECTION DES DELEGUES AU SMDO**

#### **(Délibération 21/2026)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-2 et suivants,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal,

Considérant que les candidats en présence ont obtenu respectivement :

TITULAIRE : Alain SURJON : 11 voix

SUPPLÉANT : Marion DUCOIN : 11 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE : de désigner, conformément à l'article 6.1.1. des statuts, Alain SURJON en qualité de délégué titulaire et Marion DUCOIN, en qualité de délégué suppléant.

### **COMPETENCES Tableau des répartitions des tâches**

M. Le Maire informe l'ensemble des membres du conseil le contenu des différentes missions des activités communales.

L'ensemble des conseillers municipaux se répartissent l'ensemble des tâches à suivre sous forme de binômes.

La CCVT a communiqué aux différents conseillers l'ensemble des commissions de travail, chacun des conseillers a l'opportunité de choisir et de s'investir dans des secteurs très variés ; les commissions de travail sont au nombre de 10 :

- aménagement du territoire,
- communication,
- Eau/Assainissement,
- développement économique/emploi/formation,
- culture et tourisme,
- sports, finances/moyens généraux/RH,
- éducation/jeunesse/actions sociales,
- gestion des déchets et maintenance/bâtimentaires.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe l'ensemble des conseillers avoir reçu une lettre anonyme sur l'existence d'une activité professionnelle non déclarée. L'accusation est non fondée.

M. Le Maire informe l'ensemble des conseillers sur la diminution des frais d'assurance pour la commune. Dans une situation budgétaire complexe et tendue, Le Maire souligne l'importance de toute économie.

M. Le Maire informe l'ensemble des conseillers de l'évolution du dossier de la source située en bas du village. Comme convenu, MME BOURDETTE a informé la mairie que début mai, l'eau issue de la source ne serait plus dirigée dans son champ. En parallèle, M. Le Maire indique que la demande de subvention pour lancer des travaux a été accordée.

La séance est levée à 22h53, le maire remercie les membres de leur participation.

Le maire,  
COLSON Jean-Michel

